



**focus 3/09**

Mai

## Les villes, avenir de l'aménagement du territoire

La loi sur l'aménagement du territoire (LAT) fête ces jours son 30<sup>e</sup> anniversaire. Lors de sa conception, les objectifs centraux étaient une occupation ordonnée du territoire, ainsi que la protection des ressources naturelles et des beautés du pays. La Suisse



est aujourd'hui un pays offrant une qualité de vie élevée. Ses villes sont régulièrement en tête des classements internationaux. Ses transports publics sont réputés dans le monde entier. Tout cela n'aurait pas été possible sans des mesures d'aménagement réussies: la séparation entre zones habitées et non habitées, qui a bénéficié à la protection du paysage et des eaux, ainsi que la mise en place d'une culture de planification à tous les échelons de l'Etat. En revanche, l'étalement urbain n'a pas pu être suffisamment réfréné. Des efforts sont également encore nécessaires pour assurer une coordination entre l'urbanisation et le trafic.

La politique des agglomérations joue ici un rôle capital pour la politique d'aménagement. Jusque dans les années 1990, l'aménagement du territoire n'offrait aucune vision pour la Suisse urbaine et ignorait largement les villes. Il se déroulait en dehors de la pla-

nification des villes, souvent faute de volonté politique. La Confédération a réussi à corriger le tir avec son rapport sur la politique d'agglomération de 2001. Il s'agit maintenant d'élaborer des bases légales claires afin d'ancrer la conception de la planification dans les zones d'agglomération et de maintenir en vie la force novatrice des projets modèles.

La ville s'est muée en agglomération et obtient désormais l'attention qu'elle mérite. Mieux encore: la Suisse urbaine est aujourd'hui porteuse d'espoir pour la politique d'aménagement. Pour réfréner l'urbanisation du paysage, on tente de concentrer la croissance dans les agglomérations. La nouvelle recette: le développement intérieur. Les friches industrielles ne suffiront pas. Seuls de nouveaux bâtiments – construits après la démolition des édifices existants – vont pouvoir apporter les volumes nécessaires dans les centres. Mais les villes et les agglomérations sont-elles assez armées pour adapter leurs infrastructures? Tous les acteurs joueront-ils le jeu? Et quels seront les effets sur la réalité architecturale, sociale et sur le trafic de nos quartiers densément peuplés? Si l'on discrédite le développement intérieur, on jette le bébé avec l'eau du bain. Avant de lancer la prochaine révision prochaine de la LAT, nous devons nous poser ces questions afin de pouvoir réellement appliquer la stratégie d'urbanisation intérieure. Ainsi, la politique d'aménagement du territoire restera crédible.

*Martina Schretzenmayr*

Dr. Martina Koll-Schretzenmayr  
Réseau Ville et Paysage, EPF Zurich

### Chère lectrice, cher lecteur,

Quel but l'aménagement du territoire peut-il et doit-il atteindre? Le mandat constitutionnel – à savoir l'utilisation judicieuse et mesurée du sol – n'est que partiellement respecté dans la législation actuelle. La nécessité d'adapter la loi sur l'aménagement du territoire est largement reconnue. Nous mettons en lumière la réalité urbaine et montrons les raisons pour lesquelles les villes doivent être intégrées dans l'aménagement du territoire.

Bonne lecture et merci de votre intérêt!

Votre rédaction de «focus»



### Sommaire

Les villes, avenir de l'aménagement du territoire	1
«Densifier les villes pour empêcher le bétonnage du paysage»	2
Agir dans des espaces fonctionnels	3
Session d'été, consultations	4
Groupe de travail fibre optique, crise économique et politique sociale	5
Agenda	6

### Référence bibliographique:

Martina Koll-Schretzenmayr: «Gelungen – mislungen? Die Geschichte der Raumplanung in der Schweiz» (NZZ Verlag, 2008).

## «Densifier les villes pour empêcher le bétonnage du paysage»

Alexander Tschäppät, maire de Berne



### L'aménagement du territoire et la politique d'agglomération sont des thèmes centraux pour les villes. Quels sont les principaux défis à relever?

Les villes ne peuvent assumer leur rôle de moteur économique que si elles sont en mesure de développer une politique d'aménagement du territoire coordonnée avec tous les acteurs concernés et axée sur toute leur agglomération. Le but devrait être de construire aux endroits où une infrastructure existe déjà, c'est-à-dire en ville. Aujourd'hui, le contraire arrive souvent: on continue à recouvrir les campagnes de nouvelles constructions. Dans le même temps, il est de plus en plus difficile de densifier le tissu construit en ville ou de bâtir sur des zones classées, car le sol est mis en réserve ou alors les projets sont bloqués par des recours et une opposition politique.

### La consultation sur la nouvelle Loi de développement territorial (LDTer) vient de se terminer. Quels en sont les éléments les plus importants pour les villes?

Voulons-nous stopper la prolifération incontrôlée de constructions en zones rurales ou faut-il une concentration et une densification dans les villes et les agglomérations? Seule une densification peut garantir une utilisation et une extension optimale de l'infrastructure. Le projet de loi contient des possibilités de planification dans les espaces fonctionnels ou de limitations de zones à construire qui sont à saluer. L'accent mis sur les transports publics est aussi positif.

### La loi va donc dans le bon sens?

Seulement de façon limitée. Il faudrait encore un article instaurant une collaboration contraignante entre les communes d'un espace urbain. Le problème, aujourd'hui, est que le manque de plan institutionnel supérieur pour l'aménagement du territoire fait que les décisions sont souvent prises sur la base du plus petit dénominateur politique commun. Il est donc très difficile de mener une planification régionale. De plus, la marge de manœuvre des villes-centres est limitée car elles n'ont pas le poids institutionnel qu'elles devraient avoir en vertu de leur importance économique, sociale et culturelle. Cela n'encourage pas vraiment un développement dynamique.

### En parallèle à la nouvelle LDTer, le «Projet de territoire suisse» est aussi en préparation. Qu'attend votre ville de ce projet?

Nous attendons que Berne soit renforcée dans son rôle de «quartier général» de la Suisse métropolitaine. Il n'est pas possible et pas souhaitable de classer les régions de Suisse selon des critères uniquement économiques. Les critères tels que politique, société, culture ont leur importance. Berne joue un rôle clé dans ces domaines. Elle est le lieu où la Suisse politique se forme et se gère, où le lien entre la politique et l'économie se tisse et où la cohésion nationale est un objet de soins permanent. La région de la capitale Berne est ainsi une partenaire importante des espaces métropolitains de Zurich, Bâle et Genève. La crise économique et financière l'a

bien montré: les décisions importantes n'ont pas été prises dans les sièges des multinationales de Zurich ou de Bâle, mais au Palais fédéral. Il est donc clair qu'il n'y a pas de régions métropolitaines sans région de la capitale. Celle-ci a donc «per se» la même importance qu'une région métropolitaine.

### Quelles sont les atouts particuliers de Berne en tant que «centrale politique» de Suisse?

Cette centrale politique est non seulement composée du Conseil fédéral, du Parlement, de l'administration, des organes publics et des entreprises de service public, mais aussi d'un ensemble de services et de branches proches de la politique: les associations nationales, les organisations de lobbying, les agences de relations publiques et les bureaux de communication. Tout cela forme une sorte de «cluster». Cette présence induit à son tour celle de sociétés actives dans les télécommunications, la santé et les transports. La proximité avec la politique est le véritable capital et le potentiel économique de Berne.

### A quoi ressemblera l'agglomération de Berne dans 20 ans?

J'espère que l'agglomération de Berne aura grandi et qu'elle aura su profiter des chances qui s'offrent à elle en tant que région de la capitale. La ville de Berne s'est donnée ces dernières années les moyens de voir l'avenir avec sérénité, que ce soit par des constructions de logements, le réaménagement de la place de la gare et de la place du Palais fédéral, le développement des trams, des bus ou encore de l'infrastructure sportive. Si nous maintenons ce cap, Berne continuera à jouer dans la ligue des champions dans 20 ans!

#### Alexander Tschäppät, maire de Berne

Né en 1952, le socialiste Alexander Tschäppät est maire de la ville de Berne depuis 2005.

Il était depuis 2001 responsable du département des travaux publics et des transports de la capitale fédérale. Ancien président de tribunal, le magistrat a aussi siégé au Conseil national de 1991 à 2003. Il est membre du comité de l'Union des villes suisses.

## Penser et agir dans des espaces fonctionnels

Martin Tschirren, Union des villes suisses

**La vie de très nombreuses personnes en Suisse s'organise de plus en plus dans des espaces qui font fi des frontières communales, urbaines, cantonales voire nationales. C'est pourquoi de nombreux problèmes d'agglomération ne peuvent être réglés que par une solution globale reposant sur les paramètres de ces espaces, dits «fonctionnels». Ce concept doit donc impérativement être inscrit dans la nouvelle Loi sur l'aménagement territorial.**

Voici la famille Durant, qui vit à Moudon, dans le canton de Vaud. Le père, Paul (44 ans) est spécialiste en placements auprès d'un bureau de services financiers de Lausanne. L'épouse, Evelyne (42 ans) est responsable du marketing dans une institution culturelle de Neuchâtel. Elle travaille à 50%. Grâce à un bon réseau de transports publics – le trajet jusqu'à Lausanne dure moins de 40 minutes en train – Monsieur Durant va travailler en train. Son épouse doit en revanche faire ses trajets en voiture, comme la moitié des pendulaires suisses.

Les Durant sont de grands amateurs d'événements culturels. Ils ont l'abonnement au Théâtre de Vidy-Lausanne et manquent rarement un concert intéressant dans la région, y compris, bien sûr, jusqu'à Fribourg, voire Berne.

Evelyne et Paul Durant ont deux enfants, Sandra (15 ans), qui va au collège et se rend régulièrement à Lausanne avec ses amies, et Marc (12 ans), très doué au football. Il a même reçu une offre de Neuchâtel Xamax, où il pourrait s'entraîner dès la saison prochaine.

### Décalage entre les espaces fonctionnels...

La vie quotidienne de la famille Durant ressemble à celle de très nombreuses personnes vivant dans de larges cadres géographiques en Suisse. Leur espace de vie «fonctionnel» dépasse depuis longtemps la commune de Moudon et ses environs pour s'étendre sur plusieurs cantons.

Cet exemple montre comment l'habitat, le travail et les loisirs prennent place en différents endroits à l'intérieur d'une agglomération ou d'un espace métropolitain. Le «phénomène» de la famille Durant est typique de la forma-

tion des agglomérations. Certaines activités se concentrent sur des sites attractifs, d'autres à des endroits moins créateurs de valeur ajoutée, le plus souvent repoussés à la marge de l'agglomération. Il en résulte une forte augmentation des flux de pendulaires et de demandes de raccordements en transports.

### ... et les structures politiques

La structure politique de Suisse, basée sur de petits espaces, avec sa répartition des tâches entre la Confédération, les cantons et les communes, est née au milieu du 19<sup>e</sup> siècle. La majorité des problèmes contemporains, complexes et survenant dans tous les champs poli-



tiques, ne recoupent cependant pas ces structures et exigent de nouvelles réflexions. Des solutions acceptables pour les agglomérations ne peuvent naître que dans une «perspective d'agglomération».

Créées récemment, les conférences régionales, les conférences d'agglomération ou métropolitaines assument déjà partiellement ces nouvelles tâches. Dans un certain sens, elles forment déjà une nouvelle «couche» de fédéralisme. Cela pose de nouvelles questions sur le fédéralisme et la démocratie. Car de nombreuses décisions de ces nouvelles institutions restent en dehors des processus de dé-

mocratie directe. Aussi longtemps qu'aucune réforme territoriale n'est menée, ces organes demeurent des aides d'urgence. Les Durant se rendent aussi compte que, de plus en plus souvent, des décisions qui les concernent (sport à Neuchâtel, transports à Lausanne et Neuchâtel ou Fribourg) sont prises sans qu'ils puissent donner leur avis. D'un autre côté, d'autres citoyens financent, par leurs impôts, des infrastructures que les Durant utilisent aussi.

### Ancrer la politique d'agglomération

La loi devrait tenir compte de ces nouvelles réalités. C'est ce qui était prévu dans la nouvelle Loi fédérale sur le développement territorial (LDTer), envoyée en consultation par le Conseil fédéral le 19 décembre 2008. Le projet de loi reconnaît les agglomérations et les métropoles comme des acteurs de premier plan dans le développement territorial, tenant ainsi compte de leur importance croissante.

La loi doit permettre d'encourager les collaborations et la planification concertée au sein des espaces fonctionnels. Outre les programmes d'agglomération, la politique d'agglomération aurait désormais sa base légale, un objectif exigé par le Parlement.

Le projet de loi a cependant suscité de telles critiques lors de la consultation qu'une interruption de tout l'exercice de révision menaçait. Mi-mai, le conseiller fédéral Moritz Leuenberger s'est accordé avec les cantons pour lancer immédiatement une révision partielle reprenant les éléments incontestés, tandis que la révision totale sera remise sur le métier. Les villes espèrent que l'ancrage dans la loi de la politique d'agglomération, des programmes d'agglomération et du soutien aux projets innovateurs sera rapidement mis en œuvre. Il est pour cela impératif qu'elles soient intégrées aux travaux préparatoires.

## Session d'été des Chambres fédérales

Le programme de la session d'été des Chambres fédérales prévoit le traitement d'une série d'objets touchant aussi les villes. Outre la promotion de la culture, qui sera débattue cette fois-ci par le Conseil des Etats, il sera en particulier question de politique sociale et énergétique.



### Interdiction de la publicité pour l'alcool et assurance chômage

De nombreuses villes sont confrontées de manière aiguë aux problèmes liés à l'alcoolisme. Une levée de l'interdiction de diffuser des publicités pour l'alcool à la télévision, telle qu'elle est prévue dans l'accord MEDIA avec l'UE, risque de détériorer la situation (conséquences sociales, déchets sur la voie publique, tapage nocturne, etc.) et contrevient à tous les efforts de prévention – en particulier auprès des jeunes. L'Union des villes demande donc au Conseil

national de se rallier au Conseil des Etats et de maintenir l'interdiction.

Le Conseil des Etats va examiner la révision de la loi sur l'assurance chômage. L'Union des villes suisses se montre critique à l'égard du projet actuel, qui risque de susciter un important transfert des charges sociales. La Confédération ne peut pas se soustraire à ses responsabilités en matière d'assurance chômage au détriment des cantons, des villes et des communes, qui verront les coûts de l'aide sociale augmenter. Le projet doit donc être revu de fond en comble.

### Assainissement des bâtiments et énergie solaire

L'assainissement énergétique des bâtiments reste en bonne place dans l'agenda politique. L'Union des villes suisses espère que le

Conseil des Etats va suivre le National pour ce qui est de l'utilisation des revenus de la taxe sur le CO<sub>2</sub> afin que le programme d'assainissement des bâtiments puisse être lancé début 2010.

Un fonds pour l'énergie solaire, qui soutiendrait les installations thermiques jusqu'en 2012 à raison d'un milliard de francs, serait un complément intéressant. La Chambre des cantons va examiner une motion en ce sens de la conseillère aux Etats bernoise Simonetta Sommaruga.

Diverses interventions demandant des incitations fiscales en faveur d'assainissements énergétiques des bâtiments sont également pendantes à la Chambre du peuple. Le Conseil fédéral s'y est longtemps opposé. Mais en mars, il a soutenu une motion visant à accroître l'efficacité des déductions fiscales pour les rénovations énergétiques. L'Union des villes suisses peut elle aussi souscrire à cette proposition. Nous sommes cependant persuadés qu'un assainissement durable des édifices passe par un mélange de programmes incitatifs et d'allègements fiscaux.

## Procédures de consultation

### Inscrire la politique d'agglomération dans la loi sur le développement territorial, vite!

Pour l'Union des villes suisses, la révision complète de la Loi sur l'aménagement du territoire, appelée à devenir loi sur le développement territorial, est urgente. Diverses nouveautés du projet de loi ont une grande importance pour les espaces urbains: citons le concept d'espace fonctionnel, la collaboration au-delà des frontières, la coordination entre l'habitat et les transports, la reconnaissance des villes, des agglomérations et des espaces métropolitains ou encore le soutien aux projets de planification innovateurs.

Le projet est néanmoins également grevé par des lacunes. Les mesures de protection du paysage sont insuffisantes, ce qui mettrait encore plus sous pression les zones non constructibles. En outre, les principes du concept d'espace fonctionnel ne sont pas pensés jusqu'au bout. En l'état, cette loi ne permettrait pas, ou à peine, aux cantons de tenir compte des nouvelles exigences de la planification des espaces fonctionnels supra-

cantonales et des besoins communaux. De nouvelles répartitions des compétences sont nécessaires. Enfin, du point de vue des villes, de nombreux concepts méritent un effort d'explication supplémentaire.

Globalement, le projet de loi n'est cependant pas aussi mauvais que les résultats de la consultation ne le laissent penser. Plusieurs éléments doivent être mis en œuvre le plus vite possible. C'est le cas de l'ancrage légal de la politique d'agglomération, des programmes d'agglomération et du soutien aux projets innovateurs. Ces points pourraient être repris, avec d'autres éléments incontestés, dans le cadre d'une révision partielle. L'Union des villes suisses exige que la Confédération et les cantons intègrent les villes dans les travaux de cette révision partielle, qui vient d'être confirmée.

### Oui au retrait conditionnel d'une initiative populaire en cas de contre-projet indirect

L'Union des villes suisses soutient l'initiative parlementaire Lombardi qui veut permet-

tre à un comité d'initiative de retirer son texte de façon conditionnelle – au cas où un contre-projet indirect échouerait en votation populaire. Cette proposition est judicieuse et renforce la démocratie. Plusieurs villes connaissent déjà de tels règlements et d'autres souhaiteraient adopter une solution fédérale.

### Questions ouvertes dans la loi sur le numéro d'identification des entreprises

Sur le fond, l'Union des villes suisses salue l'intention de la Confédération d'introduire un numéro d'identification unique à chaque entreprise de Suisse. Mais le projet de loi sur le numéro d'identification des entreprises (LIDE) ne répond pas à tous les besoins des villes dans ce domaine, notamment dans le domaine des statistiques des entreprises. Pour que des relevés de qualité dans des espaces de faible envergure soient possibles, un recensement global des sociétés allant au-delà du numéro d'identification des entreprises est nécessaire. Les devoirs des offices LIDE devraient aussi être précisés.

## Groupe de travail sur la fibre optique

La question des réseaux à fibre optique préoccupe de plus en plus les collectivités publiques, car elle va de pair avec de nombreuses autres questions – la concurrence, le service public, la propriété des infrastructures, les risques liés aux infrastructures, les solutions techniques à trouver, etc. Les villes sont directement concernées, à plus d'un titre.

Confronté à des développements très rapides et l'absence – pour le moment – de régulation dans ce domaine, le comité de l'Union des villes suisses a décidé, lors de sa dernière séance, d'instaurer un groupe de travail sur le thème des réseaux à fibre optique. Ce groupe doit préparer une analyse de la situation, des exigences et des recommandations jusqu'à la fin de l'été. Celles-ci serviront à répondre aux questions des villes concernant la construction de réseaux à fibre optique et les aideront dans leur prise de décision, tout en coordonnant les processus de façon la plus transparente et la plus avantageuse possible en terme de coûts.



## Manifestation du groupe parlementaire «Politique communale»

«Reconnaître les défis, saisir les chances»: c'est le titre de la manifestation organisée par les groupes parlementaires «Politique communale» et «Energies renouvelables» durant la session d'été, le 27 mai 2009. La rencontre se concentre sur les questions de politique climatique et énergétique, en particulier pour les communes.

Le groupe parlementaire «Politique communale» est présidé par le conseiller national Kurt Fluri et géré en commun par l'Union des villes suisses et l'Association des communes suisses. Il compte 92 membres et organise deux à trois fois par année une manifestation durant la session. Lors de la rencontre de printemps, le thème de la construction de logements était à l'honneur.

## Crise économique et politique sociale: Investir au lieu d'économiser

L'Initiative des villes: Politique sociale a discuté des effets de la crise économique sur la politique sociale lors de son assemblée tenue mi-mai. «Lorsque les recettes fiscales diminuent, les dépenses sociales augmentent»: c'est ainsi que Martin Waser, responsable du département zurichois des affaires sociales, a résumé le problème. Le nombre des chômeurs augmente aujourd'hui, puis viendra le tour des effectifs de l'aide sociale. Le Zurichois a fustigé une concurrence fiscale «cannibale» entre les cantons.

### Offensive dans la formation

Les villes ne doivent pas se laisser paralyser par la récession. Le président de l'Initiative des villes: Politique sociale, Ruedi Meier, prône davantage d'investissements d'avenir pour contrer la crise.

Il s'agit entre autres de promouvoir l'intégration des personnes à capacité de travail restreinte en créant des entreprises plus sociales. Et de plaider pour une offensive de qualité dans le domaine de la formation. Jürg Krummenacher, président de la Commission fédérale de coordination pour les questions familiales (COFF), a abondé en ce sens. Pour lui, la politique sociale du 21e siècle est en fait une politique de la formation, un apprentissage concret durant toute la vie, qui commence dès la plus tendre enfance.

L'idée d'une rente de base minimale pour les personnes dépendant de l'aide sociale, du chômage ou de l'AI, lancée par le directeur de la Chambre du commerce et de l'industrie de St-Gall-Appenzell Kurt Weigelt, a été rejetée en tant que «démantèlement social déguisé».

### Mettre en oeuvre l'article sur les villes et les communes!

Les conseillers municipaux Ruedi Meier et Martin Waser ont réitéré une exigence centrale, à savoir que les villes acquièrent enfin une position adéquate en regard de la Confédération et des cantons.

En tant que «conférence des villes», l'UVS doit constituer un réel contrepoids face aux conférences des gouvernements cantonaux et faire avancer l'application de l'article constitutionnel sur les villes et les communes, a noté M. Waser.

Les discours: [www.initiative-villes.ch](http://www.initiative-villes.ch)

## Brèves

### Stratégie de mobilité de la ville de Zurich: procédure de contrôle pour projets directeurs

Décidée en 2001 par l'exécutif municipal en tant que base pour la politique des transports de la ville, la stratégie de mobilité repose sur le principe de la durabilité. Les mécanismes de contrôle de la conduite stratégique de la ville ont pour but de vérifier que les projets de mobilité remplissent les objectifs fixés et de mettre à jour d'éventuelles lacunes.

La méthode de contrôle a été développée en 2008 par la direction du Département municipal des travaux publics. Elle a déjà été appliquée à 22 projets directeurs. Le contrôle de nouveaux projets directeurs sera répété tous les quatre ans afin de continuer à progresser vers des projets de mobilité durables.

Informations et rapport (en allemand): [www.stadt-zuerich.ch/mobilitaet](http://www.stadt-zuerich.ch/mobilitaet), rubrique «stratégie de mobilité – controlling»

### Un groupe de travail sur l'informatique des villes et des communes

Le principe tripartite existe désormais dans le domaine informatique. La Conférence suisse sur l'informatique (CSI) a pris plusieurs décisions lors d'une conférence de travail, le 14 mai dernier à Lugano:

- La directrice de l'Union des villes suisses, Renate Amstutz, est élue au comité de la CSI en tant que membre à part entière et représentante des intérêts des communes.
- Un groupe de travail sur l'informatique des villes et des communes sera créé sous l'égide de la CSI. Il sera présidé par Rudolf K. Spiess, directeur de l'informatique et de la logistique de la ville de Bienne.

### E-Government: le conseil d'experts complété par les villes

Christian Mühlethaler, secrétaire municipal de Bülach (ZH) et représentant de l'Union des villes suisses et de l'Association des communes suisses, est désormais membre du conseil d'experts du comité de pilotage E-Government Suisse. Le Département fédéral des finances l'a annoncé le 18 mai dernier.

# Agenda

## Union des villes suisses

- 9-12 juin 2009** **Suisse Public – Exposition suisse pour les collectivités publiques** à Berne  
(Partenariat: Union des villes suisses)
- 27 / 28 août 2009** **Journée des villes** à Lucerne  
Renseignements: Christina Grab, téléphone 031 356 32 32, info@staedteverband.ch
- 26 / 27 août 2010** **Journée des villes 2010 - à retenir!**

## Infrastructures communales

- 12 juin 2009** **Assemblée générale** à Berne (Suisse Public)  
Renseignements: Stephanie Glutz, téléphone 031 356 32 32, info@kommunale-infrastruktur.ch

## Initiative des villes: Politique sociale

- 13 novembre 2009** **Conférence de l'Initiative des villes** à Winterthur  
Renseignements: Initiative des villes: politique sociale, téléphone 041 208 81 32, info@staedteinitiative.ch

## Conférence des Directrices et Directeurs de police des villes suisses

- 3 septembre 2009** **Conférence sur la sécurité urbaine 2009** à Zurich  
Renseignements: Conférence des Directrices et Directeurs de police des villes suisses, téléphone 044 411 70 14

## Conférence Suisse des Secrétaires Municipaux

- 19 juin 2009** **Assemblée générale** „Region glow.das Glattal“  
Renseignements: Urs Müller, téléphone 044 832 62 40, urs.mueller@wallisellen.zh.ch

## Divers

- 26 juin 2009** **La gestion des eaux sur les chantiers: tout un art!** à Satigny  
Renseignements: Formation pour le développement durable sanu, téléphone 032 322 14 33, gkaempf@sanu.ch
- 9 septembre 2009** **Assemblée générale de l'Association Suisse pour le Conseil des Communes et Régions d'Europe** à Berne  
Renseignements: Laurent Wehrli, secrétaire général a.i., téléphone 021 963 14 95, www.ascrc.ch
- 11, 14 et 15 septembre 2009** **Planifier et évaluer des projets de développement durable** à Chavannes-près-Renens  
Renseignements: Prof. Peter Knoepfel, téléphone 021 557 40 40, peter.knoepfel@idheap.unil.ch ou Marc Münster, téléphone 032 322 14 33, mmuenster@sanu.ch
- septembre 2009** **Master en études avancées urbanisme durable. Durée 3 semestres** à Lausanne et Genève  
Renseignements: Marcia Curchod, téléphone 021 692 30 70, www.unil.ch/ouvdd

## Impressum

Editeur: Union des villes suisses (UVS), Florastrasse 13, 3000 Berne 6  
Rédaction: Renate Amstutz, Ariane Gigon (et traduction), Christina Grab, Martin Tschirren. Photos: Rolf Siegenthaler, Divers.  
Téléphone: 031 356 32 32, Fax: 031 356 32 33, www.uniondesvilles.ch, info@uniondesvilles.ch  
Abonnement à focus: info@staedteverband.ch